

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 31 (1984)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** Service d'assistance aux personnes âgées et aux malades ainsi qu'aux handicapés  
**Autor:** Müller, Heinz W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-367324>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



(Bild: Fritz Friedli)

Spital- und Heiminsassen in Schutzzäumen übernachten lassen. «Nur so, im Massstab 1:1, kann unser Betreuungsdienst sich auf seine Aufgaben im Katastrophenfall vorbereiten», meinte Zahn. Im Kriegs- oder Katastrophenfall nimmt sich in der Stadt Bern eben dieser Betreuungsdienst des Zivilschutzes der zivilen Flüchtlinge oder Obdachlosen an. Diese überaus schwierige Aufgabe bedingt denn auch die Bestückung des Betreuungsdienstes mit einer Vielzahl von Spezialisten. Aus diesem Grund sollen in der geplanten Übung in zwei Jahren möglich auch Dolmetscher, Pfarrer, Sozialarbeiter, Wertsachenfachleute zum Einsatz gelangen.

Gemäss föderalistischem Aufbau des Zivilschutzes geht der Betreuungsdienst der Stadt Bern zum Teil eigene Wege, zumal laut Bundesamt für Zivilschutz die Betreuung von zivilen Flüchtlingen nicht überall dem Zivil-

schutz überlassen werden wird. Aus diesem Grund fehlen dem stadtbernerischen Betreuungsdienst wichtige Unterlagen, die von den Verantwortlichen zum Teil in der Freizeit erarbeitet werden. Dienstchef Zahn, Detachementchef Hendrik Baumgartner sowie einige andere Zivilschützer reisten deshalb anfangs August auf eigene Kosten in die Region Wien, um das dortige Flüchtlingslager kennenzulernen, wo derzeit etwa 2000 Flüchtlinge betreut werden. Hinzu kam ein Augenschein in einem Flüchtlingslager für Chronischkranke. Nach diesen Besuchen, die in vielfacher Hinsicht von den Bernern ausgewertet werden sollen, steht für Roland Zahn fest, dass es durchaus möglich ist, mit gutausgebildeten Betreuern und geeigneten Unterkünften eine grössere Anzahl von Flüchtlingen über eine längere Dauer menschenwürdig zu betreuen.

La protection civile de la ville de Berne s'engage en faveur du public

## Service d'assistance aux personnes âgées et aux malades ainsi qu'aux handicapés

Heinz W. Müller

**Galop d'essai pour les 300 personnes du Service d'assistance de la protection civile de la ville de Berne: pour la première fois, à l'occasion de 3 cours, durant 2 jours chacun, les groupes équipés de la tenue bleue de travail ont interrompu leurs activités pour aller s'occuper durant un après-midi de malades et d'invalides de l'hôpital Ziegler, du home d'école et d'habitation du Rossfeld ainsi que de l'asile «Gottesgnad». Pour autant que cela soit possible, le Service d'assistance de la protection civile de la ville de Berne envisage de faire dans deux ans une expérience de vie dans l'abri avec des malades et des handicapés, dans le cadre d'un exercice de grande envergure.**

Récemment, des membres du service d'assistance de la protection civile de la ville de Berne se sont occupés de malades et de handicapés, en chaise roulante ou non, pour les conduire là où ceux-ci le souhaitaient. C'est ainsi que durant trois après-midis, délais-

sant leurs cours, quelque 24 membres de la protection civile ont pris en charge des patients de l'hôpital Ziegler, de l'asile «Gottesgnad» et du Rossfeld. Empruntant les transports publics, ils se sont rendus en ville, pour permettre à leurs patients qui, pour la plupart, étaient en chaises roulantes, de faire des achats ou plus simplement de humer l'air et l'atmosphère des arcades, selon leurs vœux.

C'est vers 16 h 30 que les équipes sont revenues à l'hôpital et au home. Il convient de préciser à cet égard que la formation et le perfectionnement du personnel d'assistance de la protection civile ne doit pas se limiter à remettre le malade ou l'infirme entre les mains du personnel hospitalier, à la porte de l'hôpital. L'accompagnement ne doit se terminer qu'au moment où le malade ou l'infirme est dans son lit. Ainsi que l'a souligné Monsieur Roland Zahn, chef du service d'assistance, dans le cadre de l'exercice de deux jours de son service, 20 à 25 per-

sonnes, hommes et femmes, ont été engagés durant toute la journée dans les homes et les hôpitaux mentionnés ci-dessus ainsi qu'à la clinique psychiatrique universitaire de Waldau, afin de mettre en pratique ce qu'ils avaient appris lors de cours d'introduction et des cours complémentaires. Le premier jour du cours, les personnes en question ont été familiarisées à leurs futures tâches à l'aide d'une présentation audio-visuelle de Pro Infirmis; de même, ils ont eu la possibilité de se familiariser eux-mêmes au fonctionnement des chaises roulantes, qui n'est pas toujours évident.

Outre cette partie de l'exercice consacrée spécifiquement à l'assistance, ce service – qui comprend environ 300 femmes et hommes – de l'organisation de la protection civile de la ville de Berne a également pu se perfectionner dans d'autres secteurs techniques (AC, lutte contre le feu, etc.).

Monsieur Roland Zahn, chef de ce service voudrait, dans deux ans, franchir un pas supplémentaire, à savoir: organiser un exercice consistant à faire séjourner dans un abri durant 4 jours des pensionnaires d'hôpitaux et de homes. «Ce n'est que de cette façon, déclare Roland Zahn, en vivant la réalité telle qu'elle est, que notre service d'assistance pourra vraiment se préparer à sa tâche en cas de catastrophe.» En cas de guerre ou de catastrophe en effet, le service d'assistance de la ville de Berne est chargé de prendre soin des réfugiés civils et des

## Des camps de la protection civile pour héberger des Tamoules?

hwm. Selon Monsieur Roland Zahn, chef de service de l'assistance de la protection civile de la ville de Berne, son service, qui comprend 300 femmes et hommes, serait tout à fait en mesure de gérer un camp de réfugiés Tamoules durant toute l'année. Le seul problème est que les personnes astreintes à la protection civile devraient accomplir deux semaines de service environ, ce qui n'est, en l'état, pas prévu par la loi. Monsieur Zahn expose: «Nous nous sommes sérieusement demandé si nous ne pourrions pas, en tant que protection civile, ouvrir un camp de réfugiés pour les Tamoules. Comme notre projet n'a pas rencontré partout les appuis nécessaires, nous avons été contraints d'y renoncer.» Monsieur Hans Feuz, chef du service de protection civile de la ville de Berne, estime que l'on ne saurait parler d'un camp de réfugiés pour les Tamoules, pour la raison principale que le Département fédéral de justice et police (DFJP), auquel est subordonnée la protection civile, n'autoriserait absolument pas un tel casernement, en raison d'une intervention parlementaire. Par ailleurs, même si un camp de ce genre

pouvait indubitablement être intéressant pour la formation des personnes appartenant au service d'assistance, il ne serait pas réaliste de vouloir le mettre en place, étant donné qu'aux termes de la loi, les personnes de troupes astreintes à la protection civile ne peuvent être appelées en service que deux jours par an (les spécialistes, six jours et les chefs, dix jours). Or, poursuit Monsieur Feuz, il faudrait les convoquer en service pour un mois entier, si l'on voulait faire fonctionner correctement un tel camp.

Même si la Direction de l'assistance publique de la ville de Berne devait montrer un grand intérêt pour le service d'assistance de la protection civile, l'établissement de camp de réfugiés pour les Tamoules poserait de nombreux problèmes. Telles sont les affirmations de Madame Annemarie Säker, adjointe de cette direction. En effet, la prise en charge de réfugiés exige que ceux qui s'y consacrent, puissent le faire pendant très longtemps, ce qui est l'unique moyen d'établir avec ces réfugiés de bonnes relations, sans lesquelles il n'est pas possible de résoudre les problèmes difficiles. Selon Annemarie Säker, en raison même des prescriptions légales précitées, une rotation du personnel d'assistance de la protection civile poserait de graves problèmes.

sans-abri. Cette tâche plus que difficile exige donc que l'on dote le service de l'assistance d'un grand nombre de spécialistes. C'est la raison pour laquelle il conviendra de disposer, pour l'exercice prévu dans deux ans, de traducteurs, de pasteurs, d'assistants

sociaux et de spécialistes en objets de valeur.

Conformément à la structure fédérale de la protection civile, le Service d'assistance de la ville de Berne suit pour une partie son propre chemin. En outre, selon l'Office fédéral de la protection civile, l'assistance aux réfugiés civils n'est pas confiée partout à la protection civile. Voilà pourquoi il manque au service d'assistance de la protection civile une importante documentation que doivent par conséquent se procurer les responsables, en prenant partiellement le temps nécessaire sur leurs loisirs. C'est ainsi que Monsieur Zahn, chef de service, Monsieur Hendrik Baumgartner, chef de détachement, et d'autres membres de la protection civile se sont rendus dans la région de Vienne, à leurs propres frais, au début du mois d'août 1984 pour y apprendre à connaître un camp de réfugiés hébergeant actuellement quelque 2000 personnes. Ils ont pu visiter en outre un camp réservé aux réfugiés souffrant de maladies chroniques. Après ces visites qui, à maints égards, ont beaucoup appris aux représentants bernois de la protection civile, Monsieur Zahn a pu constater qu'il est tout à fait possible de traiter un grand nombre de réfugiés durant une période prolongée dans des conditions humanitaires satisfaisantes, si l'on dispose d'un personnel qualifié et de locaux d'hébergement appropriés.

(Photos: Fritz Friedli)

